

Couverture santé et affiliation à l'assurance maladie

Toutes les démarches pour être couvert en cas de problème de santé !

Vous étiez déjà inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en 2017-2018, et vous poursuivez vos études en 2018-2019

Vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur en France

Retrouvez l'essentiel des informations sur cette fiche pratique.

Pour plus d'information, consultez les rubriques Santé de notre portail:

[Cliquez ici si vous êtes ETUDIANT.](#)

[Cliquez ici si vous êtes DOCTORANT.](#)

Téléchargement(s)

[Fiche Santé étudiants 2018 FR-EN V3.pdf](#) (PDF, 360 Ko)

[Fiche Santé doctorants 2018 FR.pdf](#) (PDF, 302 Ko)

Mise à jour le 15 novembre 2018

Voir aussi

[Plans des campus](#)